

Le deuxième Plan national santé
environnement :
le PNSE 2009-2013

SOMMAIRE

	Pages
• Le contexte international : UE	3
• Le contexte international : OMS	6
• Articulation PNSE/international	7
• Le premier PNSE	8
• Une évaluation à mi-parcours	9
• Contexte d'élaboration	11
• Le PNSE 2 : Élaboration	12
• Le PNSE 2 : Structure	16
• Inégalités environnementales	17
• 4 voies, 4 chapitres	19
• Calendrier	36
• Engagements du Grenelle	37

Le contexte international : L'UE

juin 2003 : la France adopte une communication mettant en place une stratégie européenne en matière d'environnement et de santé.

juin 2004 : plan d'action européen 2004-2010 en faveur de l'environnement et de la santé

- initiative SCALE (Science, Children, Awareness, Legal instrument, Evaluation)
- (COM 2003) 338 final

Le contexte international : L'UE

Le plan d'action se concentre sur la relation entre les facteurs environnementaux et :

- les maladies respiratoires, l'asthme, les allergies des enfants ;
- les problèmes de développement neurologique ;
- les cancers des enfants ;
- les effets des perturbateurs du système endocrinien (système des glandes endocrines qui sécrètent des hormones).

juin 2007 : communiqué de la Communication sur la revue à mi-parcours du Plan.

Rapport RIES

Le contexte international : L'UE

Conclusions du rapport RIES

- la stratégie SCALE ne constitue pas un plan d'action et repose sur les politiques communautaires existantes
- manque de financement

Besoin de redynamiser la santé environnement au niveau européen.

Le contexte international : L'OMS - Europe

3^{ème} conférence ministérielle en S&E : Londres, 1999

- 43 pays dont la France s'engagent dans la mise en œuvre de plan d'action en santé environnement (NEHAP)

4^{ème} conférence de l'OMS sur l'environnement et la santé : Budapest, 2004

La stratégie européenne constitue la contribution de la commission à la conférence de Budapest ; la France présente son premier PNSE.

- Adoption d'un plan d'action européen pour l'E&S des enfants : CEHAPE.
-

Articulation entre PNSE et l'international

Des définitions différentes de la santé environnement

Un état des lieux et des priorités très différents entre la France et la zone Europe de l'OMS

Une stratégie Française non focalisée sur les enfants

Le premier PNSE

Inclus dans les mesures de la stratégie nationale de développement durable adoptée le 3 juin 2003

Un des cinq grands plans de santé publique à renouveler tous les cinq ans (loi relative à la politique de santé publique, août 2004)

Élaboration : comité d'orientation puis plan d'action préparé par 4 ministères (santé, environnement, travail, recherche)

- 45 actions
- 12 prioritaires

Une évaluation à mi-parcours

Remise du rapport - juillet 2007

- 60% des actions ont un avancement conforme
- 10% fortement retardées

Principales avancées :

- Émergence du thème santé environnement ;
 - Travail conjoint des 4 ministères, avancées significatives sur les domaines en interface entre les différents champs de compétence ;
 - Le Plan Santé Travail
-

Une évaluation à mi-parcours

Principales critiques :

- Manque d'indicateurs synthétiques de santé
- Évaluation difficile due à un manque d'objectifs chiffrés ;
- Évaluation difficile des financements alloués;
- Difficile implication des collectivités locales et des ministères non signataires.

Recommandations :

- Associer précocement tous les acteurs ;
 - Élaborer le PNSE 2 selon une logique de projet
 - Veiller à la cohérence des différents plans
-

Contexte d'élaboration du PNSE 2 : Le Grenelle de l'environnement

Le Groupe 3 du Grenelle consacré à la S-E

Tables rondes des 24, 25 et 26 octobre 2007

33 groupes de travail pour l'ensemble du Grenelle

Groupe 20 : élaboration du PNSE 2

2 lois grenelle :

- La loi de programmation qui présente les thèmes qui seront déclinés dans le PNSE 2
 - La loi de transition environnementale
-

Le PNSE 2 : Élaboration

Un groupe de travail présidé par le Pr Gentilini,
président de l'Académie de Médecine

5 collèges représentés :

- État
- Élus
- Employeurs
- Salariés
- Associations

Le PNSE 2 : Élaboration

8 groupes de Travail :

- Produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) & substitution
 - Air extérieur
 - Air intérieur
 - Populations vulnérables
 - Habitat insalubre
 - Points noirs environnementaux
 - Eau et santé
 - Recherche, formation, information, expertise, concertation
-

Le PNSE 2 : Élaboration

Un travail sous contrainte :

- Articulation avec les autres comités opérationnels du Grenelle ;
- Articulation avec les autres plans existants :
 - Plan cancer, PNNS, accidents de la vie courante, canicule, grand froid, santé travail, bruit, air, rareté de l'eau, PIRP, écophyto...
- Assurer la continuité des actions du PNSE 1
- Intégrer les recommandations de la commission d'évaluation
- Avoir un résultat lisible et cohérent
- Adopter une démarche de santé publique

Le PNSE 2 : Élaboration

Enjeux :

- Faire de la santé environnement un thème écologique central, au même titre que la lutte contre le réchauffement climatique et la biodiversité ;
- Faire de la santé environnement un objectif de santé publique

Le PNSE 2 : Structure

Santé & Travail : un thème de santé environnement majeur, mais décliné dans l'ensemble des problématiques

Un thème structurant :

les inégalités environnementales

Inégalités environnementales

La charte de l'environnement, article 1 :

« chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »

- Inégalité d'exposition aux nuisances écologiques susceptibles d'altérer la santé,
- Inégale sensibilité à ces nuisances
- Inégalité dans les moyens d'action des personnes

Inégalités environnementales

Inégalités géographiques : exposition hétérogène aux nuisances environnementales

Inégalités sociales : comportement, contexte économique et social, professionnel

Personnes vulnérables : âge, état de santé...

4 voies, 4 chapitres

Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires...)

Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

Réduire les inégalités d'exposition (géographiques et sociales)

Préparer l'avenir

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.1 Réduire les émissions de substances toxiques phares et les émissions atmosphériques de particules

Particules

- OMS : 30 000 décès prématurés dus aux particules
- Objectif PNSE 2 : réduction de 30% en 2015

Substances phares

- mercure, arsenic, hydrocarbures poly-aromatiques (HAP), benzène et perchloroéthylène

Mieux gérer les boues et sédiments

Surveiller la contamination aérienne due aux pesticides

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.2 Développer un Plan Santé Transport

Concerne la route, les zones portuaires et aéroportuaires

Pollution atmosphérique : relativement bien gérée

Bruit : marges de progrès

- Points noirs bruit

Transport alternatif & activité physique

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.3 Concilier économie d'énergie et qualité de l'air intérieur

Grenelle : réduction de la consommation énergétique des bâtiments

- Prendre en compte la qualité de l'air et la qualité acoustique
- Limiter les sources de contamination
- Interdire les CMR 1&2 dans les produits de construction et de décoration, étiquetage COV

Définition et surveillance de la qualité de l'air intérieur (écoles...)

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.4 Réduire l'exposition des travailleurs aux substances CMR

Incitation et aides à la substitution en favorisant le développement de procédés alternatifs :

- Diffusion de bonnes pratiques, de substitution réussies...
- Développement des pôles de recherche, de compétitivité...

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.5 Réduire l'exposition aux cancérigènes d'origine naturelle présents dans l'environnement

**UV : principale cause environnementale de cancer cutané.
Augmentation de l'incidence chez l'homme de 5.9 % par an entre 1978 et 2000 en France et de 2.9 % par an pour la mortalité**

- Interdiction des crèmes solaires inefficaces

Radon : 2^{ème} facteur de cancer du poumon derrière le tabac

- Poursuite du plan d'action radon

Amiante naturel

2. Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

2.1 Réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes aux produits cancérigènes, neurotoxiques et aux perturbateurs endocriniens

Réduire les expositions liées aux substances toxiques :

- éradiquer le saturnisme infantile
- renforcer la réglementation sur les produits destinés aux enfants
- renforcer les campagnes de contrôle sur certains produits
- développer l'information des utilisateurs sur les produits à usage domestique

Améliorer la qualité des bâtiments et des structures recevant des enfants (surveillance de la qualité de l'air)

Identifier les établissements sensibles construits sur des sites pollués

2. Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

2.2 Protéger les personnes vulnérables

15 à 20% de la population française allergiques aux pollens

- Chapitre en cours de développement
- Prise en compte des personnes atteintes de pathologies graves.

2. Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

2.3 Renforcer la lutte contre l'habitat indigne

400 000 à 600 000 logements relevant du parc privé sont indignes

Mettre en place un programme national de traitement de l'habitat indigne

Quantifier les logements présentant des dangers pour la santé

Prévenir l'insalubrité liée à la suroccupation

Favoriser le traitement des logements indécents

Mieux prendre en compte les conséquence d'une suroccupation lourde

Créer des mesures ciblées d'accompagnement social dans les quartiers denses en habitat insalubre

Améliorant la sortie de l'insalubrité

2. Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

2.4 Prendre en compte les inégalités sociales

Développer des consultations de prévention, recourir à des conseillers en environnement intérieur

Lutter contre la précarité énergétique

Accès pour tous à l'eau potable, que l'on soit en mesure d'en payer le prix ou non

Accès à la connaissance, à l'information, aux moyens de prévention ou de protection ainsi qu'aux structures administratives

3. Réduire les inégalités d'exposition géographiques

3.1 Garantir l'accès durable à l'eau potable à partir des ressources souterraines et de surface

Inégalité à gérer : 2% des unités alimentent 50% de la population, 50% des unités alimentent 2% de la population...

Eau souterraine et de surface.

Protéger de manière efficace la ressource (mise en place de communauté d'aires de protection, de politiques de réduction de rejets de substances dans l'eau),

Interopérabilité des données de surveillance et mise en place d'un observatoire de la restauration de la ressource et de la qualité de l'eau distribuée

3. Réduire les inégalités d'exposition géographiques

3.2 Identifier et traiter les zones générant une surexposition potentielle de la population

Gérer les zones connues susceptibles de conduire à une surexposition à des substances toxiques

Développer des outils permettant d'identifier les « points noirs environnementaux » dus à une surexposition à des substances toxiques ou à une exposition à de multiples nuisances (chimiques ou physiques)

Renforcer la gestion des sites et sols pollués

Réhabiliter les cours d'eau et les zones littorales contenant des sédiments contaminés

Améliorer la gestion des boues de stations d'épuration

3. Réduire les inégalités d'exposition géographiques

3.3 Protéger les populations contre les risques liés à la contamination de l'environnement par le mercure en Guyane

En développement : d'autres actions spécifiques aux DOM et COM seront intégrées dans le plan, sur proposition des services déconcentrés concernés.

4. Préparer l'avenir

4.1 Renforcer la veille et la prévention vis-à-vis des risques émergents

Développer un espace de concertation sur les risques émergents

Améliorer le dispositif d'alerte en Santé-Environnement

- Développer des indicateurs de surveillance
- Structurer des capacités d'alerte

Introduire une procédure de débat public pour les technologies potentiellement porteuses de risques

Améliorer la prévention sur les ondes électromagnétiques et les nanotechnologies

4. Préparer l'avenir

4.2 Améliorer la connaissance de l'impact de l'environnement sur la santé

Afficher clairement le domaine Santé environnement travail dans les politiques scientifiques des différents opérateurs de recherche et renforcer les moyens humains et financiers

Structurer et coordonner la recherche en Santé environnement travail et renforcer les outils nécessaires

Soutenir les axes de recherche prioritaires en santé environnement

Favoriser la recherche et l'innovation pour l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement

4. Préparer l'avenir

4.3 Améliorer la concertation et l'expertise

Établir un code ou une charte de déontologie, utiliser un référentiel commun reconnu, responsabiliser des experts et des organismes d'expertise, créer un office (ou une cellule) de veille déontologique

Renforcer les capacités d'expertise scientifique en santé
environnement travail

Organiser et faciliter la contribution de la recherche aux activités
d'expertise

4. Préparer l'avenir

4.4 Améliorer la formation et l'information

Développer la formation en santé environnement dans l'enseignement supérieur et technique

Former les jeunes en santé environnement travail

Développer des outils d'information en santé environnement travail et de sa mesure

Calendrier

Mise en consultation du PNSE 2 jusque fin décembre

- Mise en place de comités locaux en santé environnement pour organiser la consultation

Présentation aux ministres mi-janvier

2009 : élaboration de PRSE.

PNSE 2 : les engagements du Grenelle

Plusieurs engagements du Grenelles affectés au PNSE 2 :

- 138a : Réduction des rejets et de l'exposition aux substances les plus préoccupantes, par exemple le benzène, le mercure, le trichloréthylène et certains composés du chrome, pour l'ensemble des sources et des milieux. Ce point est décliné par l'action 1.2.
- 138b : Adjonction d'un plan santé transport pour les véhicules (tous types), dont le renouvellement accéléré des flottes de véhicules. Ce point est décliné par l'action 1.3
- 138c : anticipation et prévention des risques liés aux produits, aux techniques et aux modifications de l'environnement : Ce point est décliné de manière transverse à l'ensemble du plan.
- 138d : santé au travail. Ce point est décliné de manière transverse à l'ensemble du plan.

PNSE 2 : les engagements du Grenelle

- 103 : Maîtrise des risques liés aux résidus médicamenteux. Ce point est décliné par l'action 3.1 – 2.
- 139 : Programme de biosurveillance de la population. Ce point est décliné par l'action 4.2
- 140 : Développer l'équité en santé-environnement en s'attaquant d'abord aux points noirs et en commençant par les enfants et les populations les plus sensibles ou les plus exposées. Ce point est décliné de manière transverse à l'ensemble du plan.
- 142 : Création de pôles interrégionaux pluridisciplinaires santé-environnement, d'un pôle de compétence en toxicologie et écotoxicologie et de centres inter-CHU de soins, de prévention et de recherche clinique, Ce point est décliné par l'action 4.2.

PNSE 2 : les engagements du Grenelle

- 149 : Respect sans délai des objectifs réglementaires pour les NOx et l'ozone. Ce point est décliné par l'action 1.1 (intégré dans les mesures particules)
 - 150 : plan particules : les effets cardio-vasculaires et respiratoires des particules fines sont maintenant connus : un objectif de 15µg/m³ (PM 2,5) valeur cible en 2010 et obligatoire en 2015, soit une réduction de 30% par rapport à aujourd'hui. Ce point est décliné par l'action 1.1
 - 152 : Mise en place de systèmes de mesure et d'information sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant un public nombreux ou vulnérable (enfants, personnes âgées, etc.), et dans tous les établissements publics recevant du public. Ce point est décliné par l'action 1.3-3.
-

PNSE 2 : les engagements du Grenelle

- 241 : Achever l'inventaire des sites qui, historiquement, sont potentiellement pollués et le croiser avec celui des captages d'eau et des points d'accueil de populations sensibles pour prioriser les actions pour 2010. Ce point est décliné par l'action 3.2-3.
- 242 : Plan d'action sur la réhabilitation des stations-service fermées et des sites pollués orphelins. Ce point est décliné par l'action 3.2-3